

Équipement	§)		
Feux de route		HELLA	K 21038 / K 21047
Feux de croisement		HELLA	K 21038 / K 21047
Feux de position		A	(E)
Feux rouges		R-S1	(E)
Feux stop		R-S1	(E)
Clignoteurs	av	1	(E) - ar 2a (E)
Catadioptrés	av	-	- ar 2+2 I (E)
Feux de gabarit	av	§)	- ar §)
Feux complément.		-	
Eclairage plaque		-	
Essuie-glace		***)	avec/sans lave-glace
Avertisseurs		BOSCH	0 320 143 010
		ou d'autres modèles exportés selon fiches	
		d'homologation	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur		
Marque et type	D E U T Z D 10006 A-S		
Homologation N°	CH	4 1 9 9	3 4
Carrosserie			
Places	total	1 + 2	avant -
Poids à vide	4120	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	28,78
Poids total		Cylindrée	5650

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Nombre de vitesses : la 8ème vitesse du groupe rapide est verrouillée par des pièces de boîte originales ZP, soit: l'axe de la fourchette, son palier et le goujon de verrouillage; l'importateur effectue la modification et plombe 2 vis du couvercle de la boîte c.v.
- **) Entraînement : sur toutes roues, déclenchable à l'AV; blocage du différentiel à l'AR.
- ***) Carrosserie : sur dem. avec toit, pare-brise et essuie-glace, ou, cabine à 2 portes, fermée à l'arrière seulement par une bâche (defroster pas nécessaires). Contrôler l'équipement à l'immatriculation.
- +) Variante de pneus AV : 13,6/12 - 24 8 PR charge 3100 kg à 2,0 bar pour Vmax 30 km/h
AR : 16,9/14 - 38 8 PR charge 5040 kg à 1,7 bar pour Vmax 30 km/h
18,4/15 - 38 8 PR charge 5430 kg à 1,4 bar pour Vmax 30 km/h
- ++) Vitesse maximale : 23 km/h mesurés avec la 8ème vit. du groupe lent à 2450 t/min au moteur, resp. 580/1070 t/min à la prise de force. - 1 plomb à la vis de butée de pleine charge.
- §) Équipement : feux de croisement et de position, clignoteurs AV trop haut, admis pour raisons techniques. Des feux de gabarit suppl. vers AV + AR sont requis si la largeur du vhc. dépasse 2100 mm.

Inscrire dans le permis de circulation :

- 8ème vitesse du groupe rapide verrouillée.- 1 plomb au couvercle de la boîte de vitesses
- 1 plomb à la vis de butée de pleine charge
- lorsque la largeur du tracteur dépasse 2100 mm, des feux de gabarit complémentaires sont requis vers l'avant et l'arrière
- pour circuler sur la voie publique, le tracteur ne doit pas excéder 2500 mm de largeur.

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules

Affoltern a/Albis, 18.2.1976 / 25.8.1976